

## DES MÉDECINS SALARIÉS, POURQUOI PAS ?

Face aux difficultés pour attirer des médecins généralistes dans certains territoires, des collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions) ont fait le choix de créer des centres de santé et de salarier directement des médecins. Des expériences généralement concluantes.

En mars 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a également opéré ce choix avec la création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public), intitulé "Ma Région, ma Santé", destiné à salarier des médecins généralistes et faciliter l'accès aux soins des habitants des zones touchées par la pénurie de médecins.

Après l'Ardèche et le Cantal, le Conseil départemental de la Haute-Loire a décidé d'adhérer à ce GIP et prévu de créer trois centres de santé où les médecins seront salariés.

Les praticiens seront ainsi recrutés sur le principe d'un CDD. Le département prendra en charge la gestion du salaire des professionnels de santé grâce au remboursement des consultations versé par la caisse primaire d'assurance maladie. Les autres charges seront assumées par le GIP.

C'est dans le cadre de ce GIP que deux médecins généralistes pratiquent depuis septembre 2023 leur profession, en tant que salariés, à la maison de santé communautaire du Rouget-Pers, dans le Cantal. Ce dispositif est complété par la présence d'une secrétaire médicale.

Le Comité de vigilance a depuis toujours défendu l'idée que la création d'un centre de santé avec des médecins salariés était l'une des solutions possibles pour pallier la pénurie de médecins et que cette piste devait être explorée.

En effet, le modèle de l'exercice libéral subit une érosion et de plus en plus de médecins (jeunes ou seniors) font le choix du salariat ou de l'exercice partagé. Le salariat facilite le quotidien des médecins, permet un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle et libère des tâches administratives chronophages.

En Haute-Loire, le département a d'ores et déjà décidé d'installer un premier centre de santé à Landos. Un second pourrait voir le jour à Saugues. Un troisième semble être envisagé sur l'est du département. Le brivadois restera-t-il sur la touche ? Premier arrivé, premier servi ?

Le brivadois ne doit pas rester sur la touche !

Le manque de médecins s'y fait toujours sentir et sa résorption est une nécessité.

L'adhésion du Conseil départemental au GIP est une opportunité à saisir et à ne pas laisser passer.

C'est dans ce sens que le Comité de vigilance est intervenu lors d'une récente rencontre avec le Président de la Communauté de communes Brioude-Sud Auvergne et le président de sa commission santé.

**Usagers et élus, agissons conjointement pour que le bassin de santé de Brioude soit le lieu d'implantation du troisième centre de santé !**

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

### INFOS PRATIQUES MAISON MÉDICALE DE GARDE

La Maison médicale de garde accueille dans un local de l'hôpital les consultations des médecins de ville

**Les samedis de 12h à 20h  
les dimanches de 8h à 20h**

**Tél : 04.71.04.33.33 ou 15**  
Entrée Impasse du Dr Cour  
(en face du Foyer restaurant)



Le comité de vigilance est adhérent à la  
**COORDINATION NATIONALE DES  
COMITÉS DE DÉFENSE DES HÔPITAUX  
ET MATERNITÉS DE PROXIMITÉ**



## L'IRM, C'EST POUR QUAND ?

Il y a tout juste deux ans (le 2 février 2022), le directeur de l'Agence Régionale de santé (ARS) signait l'arrêté autorisant l'installation d'une IRM sur le site du Centre Hospitalier de Brioude.

Dans l'euphorie de cette annonce, certains, sans doute trop optimistes, prévoyaient la mise en service de l'appareil pour le troisième trimestre de l'année 2023, au plus tard.

L'année 2023 est passée, l'IRM n'est pas encore là, les patients et les professionnels de santé restent privés de cet indispensable outil de diagnostic.



Pour accueillir l'IRM, la commune de Brioude a décidé de céder les locaux du foyer restaurant, limitrophe de l'hôpital, mais le Centre Hospitalier n'a finalement pas pris possession des lieux et aucuns travaux de réhabilitation et de transformation n'ont été entrepris.

Le nouveau directeur de l'hôpital a déclaré au journal « La Montagne qu'une réflexion est en cours pour implanter l'IRM au sein du centre d'imagerie de l'hôpital et non plus au foyer restaurant.

L'autorisation d'installation de cette IRM, sous peine de devenir caduque, doit faire l'objet d'une mise en oeuvre dans un délai de 3 ans (soit avant le 2 février 2025) et être achevée avant quatre ans.

Chaque étape qui reste à franchir nous rapproche de ces échéances : élaboration des plans, obtention des permis, lancement des appels d'offres, approbation des marchés de travaux, ....

Ensuite viendra le temps d'effectuer les travaux et les aménagements nécessaires.

Le nouveau directeur de l'hôpital a affirmé à « La Montagne : " Il faut que l'IRM soit installé courant 2025"

Le comité de vigilance souhaite que tout soit mis en œuvre pour que l'installation soit effective dans les meilleurs délais et si possible avant la fin de l'année

**Les patients s'impatientent et le Comité de vigilance continue de suivre avec attention ce dossier.**

## Les retours à domicile les nuits et week-ends, ça coince !

Depuis l'automne 2022, le système des gardes ambulancières de Haute-Loire a été revu, comme dans le reste du pays, dans le cadre de la Réforme des transports sanitaires urgents.

La Haute-Loire, qui était divisée en six secteurs est désormais passée à trois. Ceux de l'ouest ont fusionné en un seul. En agrandissant les secteurs, les temps de trajet ont augmenté et les délais d'intervention se sont allongés.

Ces changements posent principalement des problèmes, les nuits et les week-ends.



Pour les transferts d'urgences chirurgicales durant ces périodes, il est parfois difficile de trouver rapidement une ambulance disponible. Cet allongement des délais d'attente et de prise en charge peuvent s'avérer nuisible pour le patient.

Cette réforme de la garde ambulancière crée également des difficultés quant au retour à domicile des patients conduits aux urgences.

Par exemple : un patient qui habite Paulhaguet est amené par les pompiers à 19 heures aux urgences. S'il est libéré à 23 heures, il n'y a pas d'ambulance, de taxi ou de pompiers pour le ramener.

Face à cette situation deux solutions sont alors possibles : soit garder le patient à l'hôpital et le maintenir sur un brancard au service des urgences, si les capacités d'accueil le permettent, soit le patient est contraint de regagner son domicile par ses propres moyens, une situation qui se répète de plus en plus souvent.

## BULLETIN D'ADHÉSION AU COMITÉ DE VIGILANCE DE L'HÔPITAL PUBLIC DE BRIOUE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

A renvoyer à l'adresse du comité :  
mairie de brioude 2 place Lafayette 43100 Brioude  
ou à déposer dans une enveloppe à l'accueil de la mairie de  
Brioude (montant de la cotisation : 5€)

Mail : .....